

IAAP

MAGAZINE
NUMÉRO SPÉCIAL



CONSEIL NATIONAL

CAP D'AGDE

OUVERTURE DU CN

DISCOURS DU
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

RÉSOLUTION GÉNÉRALE

UN VOTE
UNANIME

PARRAINAGE

40€ DE RÉDUCTION
SUR VOTRE ADHÉSION

**NOUS SOMMES AUX CÔTÉS
DE CEUX QUI FONT GRANDIR
LES AUTRES.**

-10%*

SUR VOTRE ASSURANCE AUTO

Retrouvez nos offres
sur gmf.fr/enseignement

**GMF 1^{ER} ASSUREUR
DES AGENTS DU SERVICE PUBLIC**



Sarah,
professeure des écoles.



ASSURÉMENT HUMAIN

GMF 1^{er} assureur des Agents du Service Public : selon une étude Kantar TNS SoFia de mars 2020.

*Offre réservée aux Agents du Service Public, personnels des métiers de l'enseignement. Réduction de 10 % sur le montant de la 1^{ère} cotisation annuelle, pour toute souscription d'un contrat AUTO PASS entre le 01/01/2021 et le 31/12/2021. Offre non cumulable avec toute offre en cours. En cas d'offre spéciale GMF, application de l'offre la plus avantageuse.

Conditions et limites des garanties de notre contrat AUTO PASS en agence GMF. Les Conditions Générales et la Convention d'assistance de ce contrat sont consultables sur gmf.fr

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances - 775 691 140 R.C.S. Nanterre - APE 6512Z - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret. **GMF ASSURANCES** - Société anonyme au capital de 181 385 440 euros entièrement versé - Entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S. Nanterre 398 972 901 - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret.

Les produits distribués par GMF sont assurés par GMF ASSURANCES et/ou GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES.

ÉDITO

EDILLO

PLUS NOMBREUX, ENSEMBLE, C'EST LA PROMESSE D'UN MEILLEUR AVENIR !

« La première chose est de ne pas désespérer. N'écoutez pas trop ceux qui crient à la fin du monde »

Albert Camus

Le conseil national du SNETAA-FO s'est tenu du 14 au 16 juin à Agde (34) réunissant les militants de toute la France y compris des outre-mer malgré les contraintes sanitaires. Ces militants sont celles et ceux que vous vous êtes donnés en les élisant (secrétaires départementaux-S2, secrétaires académiques-S3 et conseillers nationaux) ; ils ont porté votre voix et la voix du SNETAA, premier syndicat de l'enseignement professionnel. Un moment d'échanges salutaires pour donner corps au vécu de tous les collègues depuis 18 mois, un moment pour inscrire le développement de l'enseignement professionnel de manière globale, un moment revendicatif pour mettre au centre de notre syndicat la vie réelle des professeurs de lycée professionnel-PLP, des conseillers principaux d'éducation-CPE, des professeurs contractuels et de tous les personnels de la voie pro.

Un temps ensemble pour transformer, nos incompréhensions, nos colères nos luttes en un élan fort, massif pour aller chercher, dossier après dossier, les victoires que nos collègues exigent.

Le premier syndicat de la voie pro a réaffirmé son attachement à la laïcité qui n'exclut personne, à un enseignement professionnel fort, réel, au service et de l'émancipation des jeunes et du pays qui doit s'atteler maintenant à renforcer l'économie réelle au service des hommes et des femmes. Le SNETAA-FO va plus encore promouvoir et défendre nos métiers de PLP et CPE en leur donnant enfin la reconnaissance que la nation leur doit. En premier, la reconnaissance en bas de la fiche de paie !

Cet élan déterminé des militants SNETAA-FO, quasi joyeux, fiers d'être PLP, CPE, dans notre organisation qui n'a que pour unique boussole « vous », nous donne une énergie que rien n'arrêtera.

Du conseil national, nous sommes toutes et tous repartis avec une force combattante pour porter vos revendications, vous défendre individuellement, pour défendre notre métier et... conquérir de nouveaux droits.

Ensemble, les victoires sont possibles !

Vos représentants du SNETAA sont bien là, rassemblés, pour faire aboutir vos revendications. Nous allons décrocher les victoires pour vous !

Si l'actualité rend morose, si cette pandémie a montré tant d'écueils, d'épuisement et de ras-le-bol, si la crise de la représentation s'enkyste, vos militants SNETAA-FO se cognent, eux, au réel.

Je suis si fier d'être PLP et d'être dans un syndicat ancré, actif, revendicatif, indépendant et efficace pour ses mandants.

Plus nombreux, ensemble, c'est la promesse d'un meilleur avenir ! Rejoignez-nous !



Pascal VIVIER
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

SOMMAIRE



LE DISCOURS

DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

05

PHOTO DE GROUPE

CONSEIL NATIONAL CAP D'AGDE

14

VOTE UNANIME

LA RÉOLUTION GÉNÉRALE

16

BUREAU NATIONAL ET AUTRES INSTANCES

COMMISSIONS DES DÉBATS ET DES VOTES, COMMISSION DES STRUCTURES ET COMMISSION DES CONFLITS

21

PARRAINAGE MILITANT

40€ DE RÉDUCTION SUR VOTRE ADHÉSION

23

IAP
MAGAZINE

L'AP N° 590 - SPÉCIAL CONSEIL NATIONAL
EST UNE PUBLICATION DU

SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE
ACTION AUTONOME **FORCE OUVRIÈRE**

RÉDACTION

SNETAA-FO 24 rue d'Aumale 75009 Paris
Tél.: 01 53 58 00 30 | snetaanat@snetaa.org

CPPAP 0125 S 07264 ISSN 1273 5450

Directeur de la publication : Pascal VIVIER

Responsable éditorial : Alain-Romain NITKOWSKI

Directeur artistique : Wanderson RIBEIRO

Coordination éditoriale : Brigitte VINCENT-PETIT

Secrétariat de rédaction : Fabienne YORO

Couverture : Tony GIRARDIN

Photos : Alice CAROÇA, Tony GIRARDIN

SNETAA-FO © | Imprimé en France

LE DISCOURS

DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Chers amis, chers collègues, chers camarades,

Je suis heureux de vous retrouver toutes et tous ici en ce conseil national inédit car en pleine situation pandémique que nous n'avions pas imaginée.

[...] Malgré les mesures qui nous contraignent, nous mettent à l'épreuve et malgré les nombreux absents – je pense en particulier aux académies des Dom et des Tom qui n'ont pu se joindre à nous – je souhaite que ce conseil national soit riche, dense et assure au SNETAA une prochaine année remplie de combats qui doivent nous mener à un réel espoir pour d'abord le corps qui a fait naître le SNETAA, à savoir les PLP qui représentent 96 % de ses adhérents et, plus largement, tous les personnels de l'enseignement professionnel sans exclusive et particulièrement les CPE et les professeurs contractuels.

Je tiens à rendre hommage à Jean-Luc Gerbault qui nous a quittés, il y a deux ans. Commissaire paritaire national pendant de longues années, il avait relevé le défi de reprendre une section académique à Orléans-Tours qui avait connu des dissidences préjudiciables au SNETAA. Il avait réussi à créer une équipe et avait su organiser sa succession. Toujours fidèle au SNETAA malgré les temps houleux, il avait su créer de fortes amitiés parmi nous et nous profitions de sa bonne humeur, de son allant pour mener nos combats et, malgré nos différences, il savait toujours rester SNETAA coûte que coûte. Il nous manque et je vous demande de bien vouloir vous lever pour une minute de silence pour Jean-Luc.

Je m'adresse à vous, militantes et militants du SNETAA, vous qui vous

battez pour faire changer la vie des travailleurs qui vous ont donné le mandat de les représenter, de porter leurs voix et de les défendre. C'est une particularité de plus en plus spécifique qui définit le SNETAA : c'est un syndicat d'adhérents qui décident pour eux ce qui est bon pour eux et qui choisissent leurs représentants. Cela donne une grande responsabilité à chacune et chacun d'entre nous : ne pas porter sa voix particulière, singulière mais porter la voix des adhérents. Pas celles ou ceux qu'on choisit mais la voix de tous les adhérents. La crise de la représentation qui touche durement les partis politiques de gouvernement, touche irrémédiablement les syndicats en France. Il suffit de regarder à la loupe les dernières élections des représentants syndicaux dans les TPE pour constater que si les syndicats n'ont pas bonne presse, les adhérents les quittent en nombre entraînant les appareils syndicaux souvent à durcir leurs revendications pour plaire aux militants... comme jadis, les partis politiques de gouvernement finissaient par n'être que des partis d'élus qui tournaient sur eux-mêmes. C'est une chance encore que le SNETAA soit un syndicat d'adhérents. C'est une chance encore que le SNETAA représente des travailleurs en nombre.

Mais nous ne ferons pas l'économie d'analyser tous les paramètres qui jouent contre les syndicats et, par ricochet, contre le SNETAA. Le SNETAA qui a une autre spécificité : être le premier



syn-
dicat du
secteur. Ce
n'est pas rien.

Même si nous devons aussi regarder froidement les bastions que nous avons perdus, le SNETAA s'est maintenu aux dernières élections professionnelles en faisant progresser son nombre de voix de plus de 300. Et malgré cela, il a perdu en pourcentage et en sièges. Nous devons aussi regarder de près ce qu'il s'est passé car il sera dorénavant très difficile de mesurer spécifiquement ce que le SNETAA pèse depuis les accords conclus par le Président Sarkozy, repris par les gouvernements successifs, avec l'aide de la CFDT et de la CGT, sans qu'aucun ne les remettent en cause. Ces accords, disons-le, avaient pour but de réduire le nombre de petits syndicats – souvent taxés de corporatisme – pour gonfler l'aura et la représentativité des grandes confédérations. Depuis 2008, les confédérations n'ont cessé de régresser en nombre d'adhérents et les revendications spécifiques de travailleurs se sont diluées dans des revendications interprofessionnelles évidemment nécessaires mais qui éloignent les travailleurs de leurs représentants dans lesquels ils se



reconnaissent de moins en moins.

[...]

Le premier lien que nous devons assurer c'est d'être sur le terrain, visible. À l'écoute de toutes et tous. Pour répondre aux interrogations et aux angoisses des collègues. Difficile en pleine période de pandémie d'être dans tous les établissements quand nous avons aussi subi le premier confinement et ensuite des mesures sanitaires qui ont empêché de nous retrouver, de nous rendre dans les établissements scolaires. Malgré ces contraintes, nous avons réussi à nous démultiplier pour répondre aux appels des adhérentes, à porter leurs situations particulières, leurs dossiers auprès de l'administration et aussi d'assurer au mieux la démocratie de nos instances par des bureaux académiques, CSA en visio. [...] Pour les adhérents, nous avons maintenu le lien. D'abord par les équipes académiques et leurs S3 en assurant des permanences téléphoniques mais aussi au niveau national avec des journées entières d'écoutes, d'échanges et de réponses à apporter en multipliant les permanences sur des thèmes. Assistance aux personnels handicapés ou en situation de maladies graves avec Martine Le Hemonet, le soutien et l'aide psychologique avec Murielle Turchi, militante du SNETAA, PLP et psychologue clinicienne, un relais pour les DDFPT avec Françoise Bureau, les CPE avec Samir Chibane, les professeurs de l'ASH avec Laurent Hisquin, Muriel Pouget et Céline Grenier, les professeurs contractuels avec Maxime Sanchez. [...]

La force du SNETAA, elle s'explique aussi par sa présence partout y compris dans les territoires les plus éloignés de la métropole. [...] Parce que majoritaire, déjà en 1998, le slogan du SNETAA était : ni syndicat d'accompagnement ni syndicat de refus pour un syndicalisme revendicatif, responsable qui s'oblige à être majoritaire. Je tiens, oui, à cette nuance. Je tiens au travail d'équipe, de maillons entrelacés les uns avec les autres. Il ne suffit pas d'avoir raison tout seul, il faut donner envie de nous rassembler, toutes et tous,

au-delà de nos différences, parfois de nos divergences. Au-delà de nos convictions politiques personnelles quand on en a. L'indépendance à l'égard des partis politiques est un fondement de la charte d'Amiens, elle est encore plus une obligation quand on est le premier syndicat du secteur. C'est pour cela que la boussole du SNETAA demeure ses adhérents. [...] Le SNETAA doit survivre et je ferai tout pour qu'il survive quand bien même on donne peu de cas de son espérance de vie... Je vous le dis : il va falloir oser survivre !

[...] Tous les gouvernants ont pris des mesures inédites face à une situation pandémique, les premières étant la suppression plus ou moins démocratique des libertés individuelles et collectives. Cela a été comme un jeu de domino, chacun son tour, les pays ont pris des dispositions que nous n'avions jamais connues de notre vivant. [...] Toujours est-il qu'au nom de la protection des peuples, les frontières ont été fermées, des mesures draconiennes de circulation ont été prises à l'intérieur des États mais aussi des mesures pour limiter voire empêcher le travail. Y compris empêcher de militer.

[...]

Pour les travailleurs, l'hécatombe mondiale est sans précédent. [...] Les gens, les travailleurs jetés au chômage non indemnisé étaient sans ressources, laissés à crever comme si la solidarité manquait... une forme de chacun pour soi. Depuis les États veillent et abondent en aide éparses car ils craignent, oui, les soulèvements. Les organisations syndicales ont eu un mal fou à être les porte-voix de tous ces gens jetés hors du travail.

En France, l'accompagnement financier a été assuré. Des pans entiers de l'activité économique sont à l'arrêt mettant un grand nombre de salariés et de petits patrons en chômage partiel, certains salariés perdant 14 % de leur salaire et beaucoup plus encore de pouvoir d'achat quand les heures sup, comme les primes d'intéressement, n'existent plus. Et c'est moins 14 % par mois pendant 18 mois pour un grand nombre de salariés. Alors, l'ac-

compagnement financier, oui, il a eu lieu mais en pratiquant des sacrifices quand, sur la même période, le nombre de milliardaires n'a cessé de croître, de nouvelles fortunes se sont faites (laboratoire des vaccins, Gafam, etc.) et des profits considérables ont été engendrés. Ce n'est pas un point de vue, c'est un fait !

[...] Malgré les tests gratuits, les hospitalisations gratuites, les aides financières, le « quoi qu'il en coûte » a comme un gout amer pour un grand nombre de salariés.

Et que dire des politiques d'austérité que subissent l'hôpital depuis des décennies, les services publics parfois indigents, sans parler de la privatisation larvée qui confie des missions de service public à des sociétés privées qui réduisent les coûts jusqu'à ne plus pouvoir assurer les appels d'urgence par exemple.

Cette pandémie a mis en exergue les politiques de saignées des services publics depuis plusieurs décennies alors qu'ils sont essentiels à une société apaisée et juste pour le plus grand nombre.

Au cœur de cette pandémie, l'École a été centrale.

Lors du premier confinement, les familles, les enfants, les jeunes ont vu toutes les vertus de l'École et de ses enseignants ; tout le monde s'est rendu compte qu'enseigner était un métier irremplaçable. Tout le monde a salué l'engagement des enseignants à tenter coûte que coûte et ce, malgré l'indigence des formations au numérique, avec nos propres matériels, nos propres connexions, nous avons assuré a minima un lien avec les enfants et souvent des cours.

Ces cours en « distanciel », on le sait, sont plus difficiles en enseignement professionnel avec des jeunes sous-équipés, peu formés et qui ont besoin d'un suivi individualisé, au-dessus de l'épaule du jeune. Et que dire pour enseigner les gestes professionnels quand le jeune prépare le bac pro conducteur routier, la maintenance des machines-outils, les soins à la personne... Les limites

ont été vite atteintes et notre objectif premier était de maintenir le lien entre le jeune et l'École. On a vu ici ou là certains hiérarques vouloir mesurer, identifier ce que pouvaient bien faire les enseignants en distanciel... une forme de flicage sur lequel le SNETAA est intervenu à chaque fois pour remettre du bon sens et ficher la paix aux professeurs qui ont fait du mieux qu'ils pouvaient avec leurs propres moyens. Faut-il se souvenir des conditions baroques des logiciels mis à la disposition des enseignants et des élèves ? Dorénavant la prime de 150 euros versée en février dernier, bien que nettement insuffisante, serait pérennisée chaque année a annoncé le ministre ; on la prendra bien sûr et mais on en exige une substantielle correspondant aux dépenses réelles engagées depuis des années par les professeurs pour s'équiper. Nous sommes quand même l'une des rares professions qui doit se payer son outil de travail ; c'est comme si on demandait à une secrétaire de venir travailler avec son ordinateur, sa connexion internet, son imprimante, ses consommables... c'est inimaginable et pourtant, nous avons laissé faire comme si les équipements personnels étaient superfétatoires ; ils ne le sont pas. Nous devons mettre la pression pour obtenir la prise en charge totale de ces équipements et abonnements.

Je parlais de l'hôpital qui a été mis au régime sec depuis des années,

on se rend compte enfin que l'École en France n'est pas à la hauteur d'un grand pays. Fallait-il cette pandémie pour le voir ? [...] On le voit dans les mesures PISA quoi qu'on pense des paramètres pris en compte. On le voit quand les phénomènes de violence se multiplient au sein même de l'École. On l'a terriblement vécu quand un professeur, Samuel Paty, a été décapité parce qu'il faisait cours. L'effroi suscité dans le pays et par la profession était sans précédent.

L'effroyable réel, soit on le combat, soit on le nie. Le SNETAA le combat pour que l'École s'auto-rise un nouveau départ pour recouvrer un nouveau contrat social qui remette la laïcité au cœur de l'École ; il faut resanctuariser l'École. Les problèmes de la société ne pourront durablement se résoudre



qu'en investissant massivement dans l'École publique, laïque et républicaine et dans ses



enseignants. [...] Aux salaires proposés, soyons directs, l'État ne pourra pas attirer les meilleurs étudiants de master 2. Un pays est grand quand son modèle éducatif, quand son école est grande. C'est-à-dire avec des moyens, des enseignants bien formés et bien rémunérés. Pourtant on subit de toutes parts des réformes qui conduisent à plus de travail, plus de pressions, moins de droits et des salaires les plus bas des pays de l'OCDE. Nous devons rappeler notre objectif d'un rattrapage des 20 % de pouvoir d'achat qui nous manque depuis 2000 ; cela passe par l'évolution du point d'indice seul à même de permettre des augmentations pour tous.

[...] Le bas de la fiche de paie, si elle est loin d'être la seule revendication du métier, tout comme l'emploi et le statut, c'est la mère de nos batailles.

Nous verrons si cette question, nous arrivons à l'imposer dans la campagne présidentielle.

Il y a deux semaines, le ministre a fait connaître ses 12 mesures en conclusion du Grenelle de l'Éducation. Grenelle de l'Éducation qui a donné peu d'émotion aux collègues dans les établissements car ils sont majoritairement passés à côté. [...] Une fois n'est pas coutume, je citerai De Gaulle qui résume très bien ma pensée sur ce point : « Il n'y a pas de politique qui vaille en dehors des réalités. » C'est vrai. La réalité, c'est aussi difficile quand tout un microcosme parisien et des centres des grandes métropoles méprisent les classes populaires ; ce sont ces prétendues « élites » qui rendent les classes populaires invisibles et redoutées dans une France périphérique. Le mouvement des gilets jaunes, mouvement historique des classes populaires vient de là, des « petites gens », en tout cas de gens invisibles dans les grands médias mais aussi invisibles dans les partis politiques et évidemment dans un grand nombre d'organisations syndicales sinon ces outils au service des travailleurs auraient été utilisés pour porter leurs revendications.

Les annonces financières de Jean-Mi-

chel Blanquer représentent 700 millions. On pourrait immédiatement diviser ce montant par le million cent mille personnels de l'Éducation nationale et faire remarquer qu'on est loin du compte. [...] Bien sûr que c'est loin du compte quand pour un salaire de 2000 euros/mois, il manque 400 euros par mois rien que pour rétablir le même pouvoir d'achat qu'en 2000. Nous ne devons pas baisser les bras, nous devons nous donner les moyens d'arracher tout ce que l'on peut et de réussir l'unité syndicale pour qu'enfin on soit entendu. On ne va pas attendre encore 10 ans sans cette revalorisation tant attendue, ce n'est pas possible, la paupérisation des collègues est grandissante et, si on ne parvient pas à faire aboutir cette revendication essentielle, il sera périlleux pour les organisations syndicales de clamer leur crédibilité.

La difficulté de coller au réel, aux collègues, c'est aussi le décalage naturel entre les discussions nationales, le temps pour obtenir des textes réglementaires et les faire entendre et comprendre aux collègues qui doivent, eux aussi, se battre pour les faire appliquer. Francisco Tello aime répéter à juste titre le propos de Jules Guesde : il faut se battre pour obtenir un accord, il faut se battre pour le faire appliquer. L'un ne va pas sans l'autre. [...] C'est aussi pour cela que je parle de travail d'équipe, de maillon. Chaque militant est un maillon du SNETAA. Nous avons tous besoin des uns et des autres. [...]

C'est une priorité pour les années à venir : consolider les militants dans les établissements, les S1 du SNETAA. Ils doivent être d'abord informés, aidés, écoutés et c'est seulement parce qu'ils connaissent les textes, l'actualité des discussions ou des projets de réforme qu'ils peuvent assurer une mobilisation utile pour les collègues dans les établissements scolaires. Cela passe par la formation, par l'information, par l'organisation des bureaux académiques élargis, les conseils syndicaux élargis mais aussi des journées spécifiques de permanences au national que j'ai l'intention de pérenniser dans tous les secteurs.



L'AP est un bel outil d'information mais aussi de mobilisation des adhérents ; il est plus facile ensuite que les militants d'établissement s'y réfèrent. A ce propos, comment expliquer qu'il y ait de moins en moins d'HMIS dans les établissements ? Un droit qu'on n'utilise pas est un droit qui se perd. Pourquoi ne pas institutionnaliser une HMIS à chaque fois qu'un AP sort : l'échange, les débats, la mise à jour des connaissances et les applications concrètes dans les établissements qui, tous, ont leurs propres spécificités, cela pourrait être un moment privilégié pour garder le lien avec tous personnels de l'enseignement professionnel, redonner du sens au collectif et organiser quand cela le nécessite des mobilisations les plus larges, les seules à même de faire aboutir les revendications concrètes. [...]

C'est d'autant plus vrai que nous devons préparer la prochaine rentrée scolaire. Personne ne sait à ce jour ce qu'elle sera, dans quel contexte sanitaire elle se déroulera mais inévitablement, elle interviendra dans un moment politique particulier car le pays sera en pleine campagne de l'élection présidentielle. [...] [Les] tentations fortes de s'y inviter en tant qu'organisation syndicale. Ce ne sera pas le cas ni du SNETAA ni de FO qui se sont toujours tenus aux principes d'indépendance à l'égard des partis politiques telle que la charte d'Amiens le prévoit.

Depuis trois ans, la transformation de la voie professionnelle se met en place à marche forcée. D'abord, réussir une réforme c'est se donner du temps de concertation, d'écoute des collègues mais aussi contextualiser le projet de réforme. L'enseignement professionnel initial public et laïque sait s'adapter aux modifications du marché de l'emploi, aux nouveaux métiers mais aussi aux attentes des familles et de la société en général. [...] Aujourd'hui on ne sait plus trop ce qui est du LP, du lycée des Métiers, du Campus des métiers, de la SEP sans parler des Erea

ou des Segpa... cette multiplication



des lieux de formation sous statut

scolaire n'a ni redoré la formation aux métiers ni attiré les jeunes à ces métiers quand le bac pro en 1985 permis l'accès d'un grand nombre de jeunes au premier titre universitaire avec son corollaire aujourd'hui, l'accès à l'enseignement supérieur. Quoi qu'on en pense ou qu'on en dise, nous ne pourrions pas revenir sur cette ambition de la majorité des jeunes de poursuivre le plus loin possible leurs études. Cette transformation de la voie professionnelle, si on la regarde au-delà de nouvelles modalités pédagogiques parfois chaotiques, qu'est-ce qu'elle apporte aux jeunes ? A leurs familles ? Au marché de l'emploi ? Et si on osait le dire ? Rien ou quasiment rien. Ce qu'on observe c'est qu'il est plus facile d'enseigner en demi-groupe – on l'a vu avec les demi-jauges décidées en situation épidémique quand ces demi-jauges sont stables et non farfelues – voire plus facile d'enseigner à deux profs devant une classe entière que seul devant la classe entière. Est-ce que cela améliore l'enseignement ? Rien ne peut le dire à ce jour, surtout après deux années scolaires totalement perturbées par des mesures sanitaires contraignantes. Est-ce qu'elle a amélioré l'accès à l'apprentissage tant voulu par le gouvernement ? La réponse est statistiquement non pour les jeunes dont nous nous occupons en CAP et en bac pro. La réussite du développement de l'apprentissage se fait en enseignement supérieur court comme pour les BTS mais surtout pour la fin d'études d'école d'ingénieurs ou de master 2 où il y a une vraie appétence des étudiants pour compléter leur formation par une formation pratique en entreprise. Depuis 3 ans, selon les statistiques du ministère du Travail et du ministère de l'Éducation nationale, les chiffres de l'apprentissage pour les jeunes en CAP et en bac pro n'ont pas grimpé. Ce n'est pas faute d'avoir accordé des aides financières conséquentes aux entreprises, non, c'est tout simplement parce que le marché du travail a besoin

de jeunes déjà formés, capables de mettre à distance leur formation avec des bases scolaires et de savoir-être solides. [...] Cette réforme n'a donc pas apporté ce pour quoi elle a été faite. Elle a apporté de la confusion dans les diplômes en multipliant les champs professionnels au détriment de leur spécialisation, j'allais dire leur professionnalisation et nous observons toujours la tentation de l'institution et des familles pour tenter de ne pas orienter les jeunes vers nos lycées mais plutôt pour les lycées généraux et techniques. Je ne redécomposerai pas l'ensemble des points de cette transformation voulue par le ministre, je rappelle juste qu'alors que nous avons été fermes et solides sur notre positionnement, nous avons empêché des milliers de suppressions d'emplois quand ni les collègues ni les LGT n'ont réussi cet exploit. Coûte que coûte, il s'est agi de sauver les emplois de PLP ! L'équivalent de 1 500 emplois par an soit plus de 4 000 emplois depuis que nous avons arraché, heure par heure, la possibilité de maintenir l'emploi alors que la réforme initiale devait tailler durement dans les effectifs des professeurs de lycée professionnel. Les décisions du ministre cette année de créer 1 800 postes dans le premier degré en en supprimant autant dans le second degré nous a touchés mais... disons-le, pas autant qu'en collège ou en lycée général ou technique. J'ai vu fleurir des combats

d'établissements, surtout de collègues, pour maintenir les emplois et ils ont été souvent seuls. Les PLP ont été les plus épargnés ce qui ne signifie pas qu'il faille mener des combats locaux forts mais que, grâce à nos discussions et aux grilles horaires obtenues, nous avons gagné le maintien de l'emploi. Aurait-il fallu qu'on ne fasse rien pour s'en rendre compte ? On pourrait être tenté parfois d'y croire. Sauf que le SNETAA est là pour ses adhérents : défendre leur emploi, leurs droits, leurs statuts, c'est la base de tout combat syndical. [...] Fantasmer un passé idéalisé qui empêchait plus de la moitié d'élèves de BEP, souvent mineurs, d'accéder au baccalauréat, c'est promettre à des jeunes que l'émancipation c'est bien... mais pas pour eux. Nous avons dit, écrit tout ce que nous pensions de cette transformation de la voie pro qui n'a pas permis l'émergence de nouveaux diplômés quand les CFA et les entreprises privées en créent par centaines sans que l'Éducation nationale n'en propose aux jeunes... Combien de temps cela peut-il durer quand le marché du travail se transforme profondément avec la digitalisation de la société ? C'est forcer l'école à ne plus être en adéquation avec le monde qui l'entoure, c'est tarir le vivier d'élèves et qu'on se le dise si toutefois nous ne l'avons pas encore compris, la DHG est assurée à moyens constants. Une baisse d'élèves, c'est une baisse de la DHG

donc une remise en cause de nos emplois. Plus que la transformation de la voie professionnelle, voilà ce qui nous guette et que certains ne veulent pas encore voir et qu'on pourrait résumer certes de façon caricaturale : sans élèves, pas de profs. Je crains que nos LP donnent de moins en moins envie aux jeunes et à leurs familles surtout quand tout stigmatise les lycées professionnels comme on stigmatise... les invisibles. On se dit les vrais mots ? Comme on stigmatise les pauvres, les reclus de la société. Nos lycées forment le travailleur et le citoyen et c'est cela qu'on veut empêcher. Nous devons y veiller car les années qui se présentent verront une baisse démographique puisque les naissances ont chuté à partir de 2005, nous allons donc être de plus en plus en situation concurrentielle, avant même de nous agiter le chiffon rouge de l'apprentissage, la première concurrence, c'est le lycée général et technique qui est porteur d'un plus grand espoir de réussite sociale. Nous l'observons tous les ans, cette sur-orientation vers les lycées et ce ne sont pas les organisations syndicales présentes en lycée qui viendraient à s'en plaindre... Cynisme ou pragmatisme, nous devons y faire face.

Pour valoriser la formation professionnelle, il est largement le temps de discuter de la nécessité de l'introduire au collège. Il faut sortir de cette culture commune de type uni-





versitaire et faussement élitiste pour fonder une culture commune incluant la formation professionnelle. Les politiques s'appuient toujours sur les modèles scandinaves pour introduire les réformes et ils oublient de dire qu'à l'équivalent de nos 6e, tous les petits scandinaves bénéficient très tôt des initiations aux technologies des métiers, de l'électricité à la cuisine, aux nouvelles technologies. Quand proposerons-nous de refonder une culture commune où chacun pourra se reconnaître d'égale dignité ? Cela va de pair avec la laïcité, cet espace commun qui permet à toutes et tous de vivre ensemble, en fraternité, en tolérance. Il va falloir repenser la culture commune plutôt que de vouloir mettre fin au collège unique qui, depuis le ministre Haby, c'est-à-dire en 1975, fonctionne bon an mal an autour d'une culture de type universitaire... c'est sûrement cela qu'il faut revoir. Cela permettrait aussi de faire connaître les métiers, nos formations, nos enseignements avec leurs pédagogies spécifiques.... J'espère que nous saurons ne pas passer à côté de ce débat à initier lors du congrès en 2022.

La rentrée va être âpre, n'en doutons pas mais nous serons là. Là pour défendre les collègues individuellement et collectivement. Là pour empêcher les cuisines d'établissement qui triturent les textes sous la seule autonomie du chef d'établissement. [...] La transformation de la fonction

publique pousse à individualiser les carrières, à mettre en face à face sans représentant dûment élu, sans contrôle, tous les fonctionnaires. C'est mettre l'administration face au fonctionnaire bien seul et peu armé pour assurer ses intérêts. C'est aussi empêcher les organisations syndicales d'avoir de l'influence et d'être des acteurs majeurs du dialogue social. On subit durement la suppression de l'essentiel des prérogatives des CAPA et CAPN et, déjà, pour les élections professionnelles, tous les corps seront confondus. Bien sûr, il s'agit de l'avenir des organisations syndicales en premier, celles comme la nôtre qui est forte sur une niche, sur un secteur spécifique. C'est mêler tout et tout le monde. C'est aussi ne plus reconnaître les spécificités des enseignants... c'est la porte ouverte vers le corps unique du second degré où chacun devra trouver sa place et la défendre seul. [...] [C]'est réduire le poids des salariés, c'est casser les statuts particuliers, c'est obtenir des travailleurs corvéables et dociles. [...] Il s'agit de défendre la spécificité de l'enseignement professionnel public et laïque, défendre ses personnels spécifiques aux statuts particuliers et défendre le statut général de la fonction publique. Sur ce coup, il semble bien difficile de se faire entendre par le plus grand nombre des fonctionnaires... [...] Nous devons retourner dans les établissements scolaires et faire du syndicalisme en utilisant encore les droits aux HMIS.

C'est aussi comme cela que nous convaincrions et que nous pourrions compter sur un accroissement de nos sympathisants et de nos adhérents.

Car dans quel état se retrouve le SNETAA au moment de son conseil national ?

Il est toujours le premier syndicat de l'enseignement professionnel initial public et laïque. [...] Tout est en ordre pour permettre aux militants du SNETAA de conquérir, de gagner de nouveaux adhérents, de mener des combats et de les faire aboutir.

Alors, ensemble en avant pour conquérir un meilleur avenir pour celles et ceux que l'on représente !





PREMIER SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL



JE forme à des métiers en dispensant des diplômes nationaux reconnus de tous, du CAP au bac pro, du BTS à la licence pro ;

JE forme les futurs citoyens ;

J'assure le lien avec les familles et les entreprises pendant le confinement ;

JE réenchante l'avenir de 700 000 jeunes chaque année en redonnant

l'espérance par le **goût de l'effort**, une culture générale solide et un **passport pour la vie ;**

JE suis fonctionnaire d'État, professeur spécialiste, **pilier de l'École de la République !**

JE suis professeur de lycée professionnel !

PLP : DES PROFESSIONNELS EN PREMIÈRE LIGNE POUR TOUS LES JEUNES !



WWW.SNETAA.ORG



**CAP
SAGE**

**CONSEIL NATIONAL
DU 14 AU 16 JUIN 2021**



DU SNETAA-FO
2021

snetaa
FO

LA RÉOLUTION GÉNÉRALE

Le SNETAA-FO réuni en conseil national à Agde souhaite tout d'abord saluer l'investissement sans faille dont ont fait preuve tous les personnels de la voie professionnelle durant toute cette période de crise sanitaire. Le SNETAA-FO félicite tous les PLP qui n'ont eu de cesse de répondre aux difficultés rencontrées.

Alors que les établissements de l'enseignement professionnel, LP, SEP, SEGPA, EREA scolarisent les élèves les plus en difficulté, souvent en prise avec des conditions de travail personnelles très difficiles, les PLP ont œuvré pour relever le défi du décrochage scolaire. Un investissement dont les PLP peuvent être fiers.

C'est bien dans un contexte totalement inédit que se déroule ce CN reporté déjà par deux fois en 2020 pour cause de crise sanitaire. Cette année le SNETAA-FO se devait de le maintenir afin de garantir le nécessaire débat démocratique de notre syndicat, mais aussi parce qu'il nous permet de réaffirmer nos positions, et de préciser notre feuille de route pour l'année à venir dans le strict respect de nos mandats.

Lors du CN de Vichy en 2019, le SNETAA-FO dénonçait déjà les réformes qui s'empilaient les unes après les autres dans l'agenda du gouvernement. Aujourd'hui les réformes votées s'appliquent et le SNETAA-FO continue, avec sa fédération, à en combattre les effets négatifs dans toutes les instances représentatives.

Ainsi, la loi de transformation de la fonction publique, dite loi de modernisation, voit ses décrets d'application sortir les uns derrière les autres pour une mise en œuvre immédiate.

Dès à présent, le premier effet visible dans l'Éducation nationale est la fin du paritarisme par la suppression des rôles essentiels des commissions paritaires administratives (CAP) dans la carrière des enseignants comme dans leur mobilité ou leurs promotions. La deuxième conséquence dès 2022, après les élections



professionnelles, est la disparition des CAPN de corps donc la CAPN spécifique des PLP et la mise en place d'une CAPA unique, regroupant tous les corps du second degré, dans lesquelles les PLP, qui constituent un petit corps par rapport aux certifiés, seraient « dilués ».

Le SNETAA-FO ne sera plus identifié sous son seul logo aux élections professionnelles de 2022 mais au mieux son logo serait associé à celui de sa fédération, ce qui rendra le SNETAA-FO moins visible pour les électeurs PLP.

La représentativité des organisations syndicales se fera quant à elle sur le vote au CSA (Commission sociale académique) en lieu et place des CT (Comité Technique) sur la base de listes uniquement fédérales là aussi.

Cette loi instaure également l'obligation de l'élaboration de lignes directrices de gestion (LDG) tant sur la mobilité que sur les carrières. Ces LDG constituent un moyen pour l'administration de verrouiller les règles et procédures, et donc de rendre plus difficile l'action des syndicats.

C'est aussi dans ce cadre que le minis-

tère met en place des RH de proximité, strate hiérarchique supplémentaire, que le SNETAA-FO dénonce. Dans ce cadre nouveau, le SNETAA-FO, au plus près de ses adhérents, a continué à défendre les intérêts des collègues et à veiller à la juste décision pour les PLP.

La transformation de la voie professionnelle en est à sa 3e année de mise en œuvre à la rentrée 2021. Les modalités pédagogiques telles que le chef-d'œuvre, la co-intervention et les heures d'accompagnement n'ont pas convaincu le SNETAA-FO. Si le SNETAA-FO est très favorable à l'introduction de la philosophie dans l'enseignement professionnel, les conditions de sa mise en œuvre, tout comme celles des modules « insertion professionnelle » ou « poursuites d'études » ainsi que de « l'unité facultative de sport » ne lui conviennent pas du tout. Le SNETAA FO revendique que ces adaptations se fassent avec des moyens nécessaires et une réelle formation.

Par ailleurs, si l'emploi a été préservé dans nos établissements grâce aux négociations sur les grilles horaires menées par le SNETAA-FO, il n'en reste pas moins fragilisé par des attaques sur les

structures, par la réduction permanente de l'offre de formation et/ou des capacités d'accueil dans les classes.

En parallèle, et ce n'est pas anodin, le gouvernement tirant toutes les ficelles de **la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel** continue de **promouvoir l'apprentissage** tant à travers les médias que par le développement exponentiel d'ouvertures de formations professionnelles hors Éducation nationale, sans compter les aides financières incitatives distribuées aux employeurs. Finalement, l'apprentissage est sous perfusion financière, c'est 3,5 milliards d'euros que l'État devra verser pour en combler le déficit prévisionnel quand le SNETAA-FO demandait 65 millions d'euros pour reconnaître la spécificité des PLP dans une voie professionnelle initiale, publique et laïque d'excellence.

N'oublions jamais que le financement de l'apprentissage n'a pas la même origine que celui de la formation sous statut scolaire et que les deux ne sont pas fongibles. Ainsi l'apprentissage ne sauvera pas des formations ou des établissements en perte car il ne concernera jamais des structures pérennes.

La promotion tous azimuts de l'apprentissage ne fonctionne pas. Aujourd'hui, si les chiffres de l'apprentissage montrent une croissance dans l'enseignement supérieur, ils restent stables au niveau infra bac.

Le ministère de l'EN promouvant cette dynamique du développement de l'apprentissage incite également les EPLE à accueillir des apprentis dans les classes, en mixité des parcours et/ou des publics, ou à ouvrir des formations complètes par apprentissage « en complémentarité » des formations initiales par l'ouverture d'UFA ou par le biais des GRETA. Ces tentatives de développement de l'apprentissage représentent un autre combat à mener sur le terrain. Pour le SNETAA-FO, la mixité des parcours et public ou l'apprentissage c'est toujours NON au niveau infra bac et encore plus s'il s'agit de filières existantes déjà par la voie scolaire.

Le SNETAA-FO rappelle qu'il est favorable à l'accueil en EPLE, en formation initiale sous statut scolaire, de tous les jeunes qui auraient perdu ou n'auraient pas obtenu de contrat d'apprentissage à cause de la situation économique. Il est de notre devoir

d'accueillir tous les jeunes en formation initiale sous statut scolaire.

Pour le SNETAA-FO, France compétences réduit les moyens alloués à la formation professionnelle sous statut scolaire et ne garantit pas une répartition équitable des formations professionnelles sur le territoire. Elle remet en cause la mission de service public des LP et la réduit aux demandes locales des milieux professionnels.

Ajoutons à cela les dernières annonces du **Grenelle de l'éducation**, qui ne peuvent faire qu'un grand nombre de déçus. Tout ça pour ça ? Des revalorisations de début de carrière certes, mais surtout, la consécration de l'indemnitaire au mérite, du « travailler plus pour gagner plus » et d'une quasi-certitude d'augmentation des obligations de service (sous-tendue déjà depuis l'instauration des 1607H que le SNETAA-FO n'a pas votée). À cela viennent s'ajouter l'oubli des milieux et fins de carrière et la remise en cause des modalités de promotions.

Nul n'aura oublié non plus le **projet de réforme des retraites** mis en sommeil pendant la crise sanitaire, mais qui plane et va ressortir avec le maintien de toutes les conséquences dénoncées en 2019. Le SNETAA-FO, avec sa confédération, rappelle son opposition à cette réforme.

Toutes ces réformes continuent de s'appliquer, alors que le contexte sanitaire rend très complexe l'exercice du métier, l'enseignement dans de bonnes conditions pour les jeunes de la voie professionnelle qui ont sans doute besoin de plus d'école que les autres et leurs accueils en PFMP rendus très difficiles cette année dans certaines filières.

CONTRE LA LOI DE TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE

Le SNETAA-FO demande l'abrogation de cette loi, avec sa fédération il a voté contre les textes qui en découlent comme les LDG mobilité et carrières.

Il réaffirme, sur son champ de

syndicalisation spécifique, que défendre les personnels de la voie professionnelle c'est avant tout leur garantir un statut protecteur et solide. C'est pourquoi le SNETAA-FO s'est battu pour conserver une CAP spécifique aux PLP. Mais ce scénario n'a pas été retenu.

Pour autant, il continue à exiger le maintien des CAP pour toutes les opérations jalonnant la carrière, promotions et mobilité incluses. C'est le seul moyen de vérifier que les personnels soient traités de façon équitable et transparente. Le SNETAA-FO refuse que seules soient maintenues les CAP pour traiter des recours et des contentieux disciplinaires. Il dénonce les effets délétères de cette loi y compris sur les personnels administratifs des rectorats n'ayant pas les moyens d'assurer correctement leur travail.

En lieu et place de cette loi qui précarise la fonction publique par le recours à toujours plus de contractuels, le SNETAA-FO revendique des recrutements par concours de PLP à la hauteur des besoins dans toutes les disciplines, ainsi que de CPE.

Il en revendique l'ouverture chaque année, y compris dans les « petites » disciplines permettant aux agents non titulaires d'être titularisés.

POUR UNE VOIE PROFESSIONNELLE SOUS STATUT SCOLAIRE PRÉSERVÉE ET DÉVELOPPÉE

La crise sanitaire a révélé de vrais manques de personnels formés dans certains métiers indispensables. Pourtant le ministère



de l'EN ne se positionne pas suffisamment sur ces formations et ne les ouvre que timidement alors qu'elles sont demandées.

Le SNETAA-FO considère que l'EN doit prendre toute sa place dans l'offre de formation dans ces domaines porteurs d'emplois mais aussi en proposant de nouveaux diplômes adaptés aux besoins des métiers de demain. Il plaide depuis plusieurs années pour l'ouverture d'un groupe de réflexion sur ces nouveaux métiers. Si l'EN ne le fait pas, d'autres le font déjà ou le feront, et les formations ne seront pas accessibles à tous les jeunes.

Le SNETAA-FO revendique des ouvertures de places du CAP au BTS sous statut scolaire dans les LP pour répondre aux enjeux de demain et anticiper une nouvelle situation de crise, quelle qu'elle soit.

Le SNETAA-FO rappelle son attachement au développement à la hauteur des besoins de CAP en 3 ans pour les publics les plus fragiles.

Le SNETAA-FO dénonce la suppression de la certification intermédiaire en première bac pro remplacée par une attestation de réussite non reconnue dans les conventions collectives.

Pour les mêmes raisons, le SNETAA-FO demande l'abandon des blocs et livrets de compétences qui visent à remplacer les diplômes nationaux sans permettre d'accéder à l'enseignement supérieur.

Le SNETAA-FO dénonce encore et toujours Parcoursup.

Le SNETAA-FO rappelle que le premier de ses objectifs dans le cadre de la transformation de la voie professionnelle était de sauver des postes à nombre d'élèves équivalent. Il a rempli son contrat malgré l'abaissement de l'horaire hebdomadaire de l'élève par la possibilité offerte de prendre en charge plus d'heures en classes dédoublées, donc d'améliorer les conditions d'enseignement.

Mais il rappelle que dans tous les EPLE, il est important que le SNETAA-FO soit présent au CA afin de pouvoir se battre pour garantir aux élèves les enseignements prévus dans les grilles horaires, et pour obtenir les dédoublements les plus justes possibles.

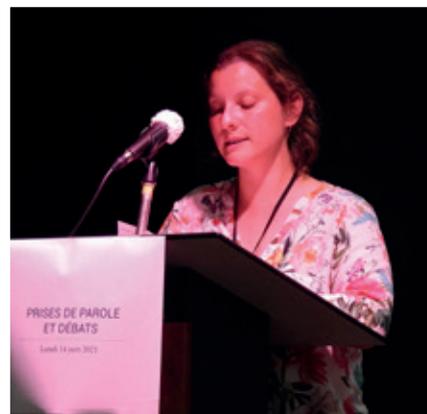
Le SNETAA-FO se bat à tous les niveaux, du ministère jusque dans les établissements, avec des militants investis pour faire respecter l'application stricte des grilles horaires, pour que les moyens destinés à l'enseignement professionnel lui soient alloués, sans fongibilité avec la voie générale et technologique notamment en LPO. Il dénonce tout détournement de ces heures.

La réforme de la voie pro se veut de plus en plus calquée sur les voies générale et technologique avec une perte d'identité accrue dès la seconde en bac pro, notamment par la mise en place depuis 3 ans des secondes à famille de métiers. Le SNETAA-FO est fermement opposé aux secondes à familles de métiers qui réduisent le nombre de classes, alourdissent les effectifs, désécialisent la formation et relèguent l'orientation réelle à la sortie de seconde. Quid alors des choix des élèves s'ils ne se révèlent pas en adéquation avec l'offre de formation ? Cela aboutit à une déperdition d'élèves entre la classe de seconde et la classe de première, fragilise encore plus les structures.

Ainsi, c'est un retour à l'ancien projet de 3 voies du lycée dans de grands lycées polyvalents qui resurgit faisant miroiter aux jeunes des passerelles qui sont dans la réalité plus que réduites, et aux enseignants de la voie pro, la possibilité d'enseigner dans la voie générale et technologique, alors que tout s'y oppose en réalité. Ce n'est pas sans rappeler différents rapports préconisant la fusion des corps, rationalisant ainsi les affectations et la gestion du remplacement. **Le SNETAA-FO défend le statut particulier des PLP et refuse le corps unique.** Il ne cesse de mener le combat pour que les PLP qui le demandent puissent être affectés sur postes BTS (conformément au décret de 2009).

Cette réforme de la voie professionnelle a introduit de nouvelles modalités pédagogiques que le SNETAA-FO n'a jamais sollicitées, ni validées et qui offrent la tentation d'annualiser l'horaire correspondant. Pour le SNETAA-FO, c'est NON !

Relayant les difficultés rencontrées sur le terrain, le SNETAA-FO demande la suppression des heures de chef-d'œuvre en 1ère année de CAP et leur transformation en heures disciplinaires pour des jeunes à qui il manque toutes les bases pour



réussir. Il considère qu'un projet sur deux ans n'est pas tenable avec les publics accueillis dans ces classes.

Pour que vive et se renforce la voie professionnelle sous statut scolaire, il faut la volonté politique de favoriser l'orientation vers cette voie dès la sortie de 3ème.

Faire de la voie professionnelle sa deuxième priorité, devrait conduire notre ministre à le traduire dans les actes. Il est nécessaire de faire la promotion de la voie professionnelle sous statut scolaire, de permettre à des jeunes peu mobiles d'avoir une formation de proximité et une offre cohérente de CAP partout où les bacs pros existent afin de permettre une élévation du niveau de qualification.

POUR DES PERSONNELS RECONNUS DANS LEUR MÉTIER ET REVALORISÉS

Pour cela, il faut repenser le recrutement, la formation, la rémunération, les conditions de travail et d'affectations : c'est un tout indissociable.

Le SNETAA-FO se bat pour les personnels de la voie professionnelle initiale, publique et laïque afin d'arracher de nouveaux acquis tout en conservant les acquis antérieurs. Ainsi, l'exemple le plus récent est la mise en paiement de l'ISO part modulable pour les PLP professeurs principaux des classes de 3e de SEGPA. Même si l'application de cette mesure rencontre des difficultés liées au manque de volonté des académies, le SNETAA-FO persiste dans ces combats.

Une autre bataille que le SNETAA-FO a menée seul au ministère concerne le maintien de l'indemnité ex-ZEP pour tous les personnels des lycées professionnels déclassés. C'est le paiement d'une indemnité versée sous la forme d'IMP spécifiques que le SNETAA-FO a obtenu.

Le SNETAA-FO demande la pérennisation des moyens ex ZEP (indemnités, ASA, DGH). Le CLA (Contrat local d'Accompagnement) est un dispositif dangereux, car poussant à la contractualisation des établissements.

Alors, oui le SNETAA-FO c'est aussi le syndicat du bas de la feuille de paye. Après l'emploi c'est sa deuxième priorité. Il revendique l'augmentation du point d'indice afin de rattraper les 20 % de perte de

pouvoir d'achat depuis 2010, un meilleur reclassement de nos collègues recrutés en deuxième carrière, une amélioration de salaire pour tous, la possibilité pour tous les enseignants d'effectuer leurs carrières jusqu'à l'indice terminal de la classe exceptionnelle.



La volonté du SNETAA-FO est d'obtenir à terme une reconnaissance salariale pour tous les PLP pour un enseignement spécifique dans des conditions spécifiques.

Avoir des personnels bien affectés, c'est aussi avoir des personnels plus efficaces.

Or, le mouvement des PLP reste le plus mauvais du second degré depuis 5 ans et de l'aveu même de la DGRH, seulement 35 % des titulaires ont obtenu une mutation inter en 2021. C'est inacceptable ! Le SNETAA-FO est particulièrement offensif et suit avec sérieux toutes les demandes de recours pour lesquelles il a été mandaté. Une attention toute particulière est portée sur nos collègues issus des DOM, qui n'ont pas pu rejoindre leur famille comme ils le souhaitaient pendant cette période de pandémie avec les restrictions de transport aérien. Le ministère doit entendre la détresse qui en découle et augmenter les capacités d'accueil en fonction des besoins locaux.

Le SNETAA-FO rappelle son opposition au PPCR dont les effets néfastes sont accentués par les contrats d'objectifs qui conduisent à l'autonomie des établissements. Le PPCR et toutes ses conséquences se déclinent aujourd'hui par moins de promotions, la perte de promotions inacceptable notamment à la classe exceptionnelle, des promotions au mérite sans critères objectifs et transparents, et finalement un allongement de la carrière inévitable.

Le SNETAA-FO défend également les personnels non titulaires, très nombreux dans la voie professionnelle, il les soutient au moment de leur recrutement, leur reconduction de fonctions, leur rémunération et leur affectation.

Ces deux années scolaires ont vu se développer le télétravail sous la forme de travail à distance avec toutes les difficultés que cela a engendré, tant du côté des personnels que des jeunes et des familles. Pour le SNETAA-FO, cette modalité de travail doit être exceptionnelle et encadrée de façon réglementaire, avec le respect du droit à la déconnexion. Elle ne doit absolument pas se généraliser ni à l'enseignement, ni à la formation des enseignants, ni dans les relations avec le rectorat, car elle a montré toutes ses limites depuis 2020. L'école à distance, ce n'est pas l'école.

CONTRE LE RECRUTEMENT DES PLP ET DES CPE AU NIVEAU MASTER 2

La réforme de la place des concours, fixée maintenant après le master 2, va entraîner un appauvrissement de la formation, notamment puisque les stagiaires seront

tous à 18H. De plus, il va être proposé à des étudiants en master MEEF des contrats alternants, sous-payés, équivalents à un tiers temps en établissement, sans formation spécifique. Le SNETAA-FO et sa fédération se sont prononcés contre cette réforme. Dans le corps des PLP cela risque de toucher principalement les disciplines d'enseignement général, puisque des dérogations existent et sont largement utilisées pour se présenter aux concours des disciplines professionnelles.

Cette réforme est une aberration de plus et le SNETAA-FO rappelle son mandat de recrutement au niveau licence avec un temps de formation spécifique aux PLP et une partie de la formation par un pair en établissement.

POUR L'ACCUEIL DES PUBLICS LES PLUS FRAGILES ET OU À BESOINS ÉDUCATIFS PARTICULIERS DE FAÇON ADAPTÉE

Le SNETAA-FO constate que les élèves en situation de handicap sont majoritairement orientés vers les lycées professionnels plutôt que vers les LGT.

C'est pourquoi le SNETAA-FO exige le recrutement massif d'AESH spécifiques à l'enseignement professionnel dont la mission serait élargie à l'accompagnement pendant les PFMP.

Le SNETAA-FO dénonce l'inclusion systématique sans moyens et sans formation.

Cette année a particulièrement mis en exergue les difficultés de remplacement des personnels dans les structures de l'ASH et plus particulièrement dans les dispositifs ULIS (AESH et coordonnateur). Le SNETAA-FO demande donc l'augmentation du nombre de personnes formées au CAPPEI et le remplacement immédiat des collègues absents, notamment durant leur formation.

Le SNETAA-FO revendique toujours la dotation horaire fléchée pour une ULIS et d'un PLP coordonnateur ULIS par établissement. De plus il exige le respect d'un maximum de dix élèves affectés en ULIS par dispositif.

Le SNETAA-FO avec sa fédération, revendique un vrai statut pour les AESH, une

véritable formation, la dotation en EPI et en tenue professionnelle adaptée, une rémunération et des conditions de travail décentes. Le SNETAA-FO constate que les PIAL aggravent fortement ces dernières et il en exige l'abandon.

Le SNETAA-FO condamne fermement les tentatives de diminution des moyens alloués à la découverte professionnelle en SEGPA. Partout où le SNETAA-FO a combattu ces dérives, les moyens ont été rétablis.

Le SNETAA-FO demande le maintien et le renforcement des moyens de toutes les structures spécifiques existantes que sont les SEGPA, EREA et des dispositifs ULIS en LP.

POUR UN CLIMAT SEREIN ET LE RESPECT DE LA LAÏCITÉ

La laïcité, qui ne souffre aucun qualificatif, est une valeur fondamentale du SNETAA-FO. Elle permet le vivre ensemble dans le respect du pacte républicain. Elle doit être appliquée sans faiblesse et sans compromission. Elle protège tous les personnels et les jeunes.

L'École n'échappe pas à la violence qui s'exprime partout dans la société et dans toutes les régions de métropole ou d'outre-mer.

Le SNETAA-FO offre à ses adhérents un accompagnement psychologique de plus en plus souvent utilisé par nos collègues, signe que tout ne va pas bien. Il faut pour commencer rétablir l'autorité des professeurs ! La parole du professeur doit primer sur celle de l'élève. Le SNETAA-FO porte cette revendication depuis toujours, et plus encore aujourd'hui.

Il faut également tous se mobiliser pour apprendre sans relâche à nos jeunes le respect de l'autre, la solidarité, le débat, la tolérance, la laïcité, les valeurs de la république, sans aucune compromission.

Il faut avant tout que l'administration se tienne au côté de ses fonctionnaires. Quand un personnel est attaqué, se sent menacé, il doit être immédiatement secouru et protégé, et obtenir automatiquement la

protection fonctionnelle.

L'École est un lieu de transmission des savoirs et de formation du citoyen. Un lieu à l'écart des tiraillements de la société.

L'École doit redevenir un sanctuaire où chacun doit pouvoir travailler et étudier en toute sécurité.

Même si les conditions d'exercice ont été difficiles depuis plus d'un an, même si les conditions de validation des apprentissages de nos jeunes sont devenues plus complexes, même si l'épuisement gagne les personnels de la voie professionnelle, ceux-ci ont su relever des défis qu'ils n'imaginaient pas jusque-là.

Le SNETAA-FO continue ses combats pour eux et pour les jeunes.

Il continuera à combattre partout, et à tous les niveaux, la loi de transformation de la fonction publique et à défendre le statut des PLP et CPE.

Le SNETAA-FO appelle ses militants à être présents partout dans les CA, à organiser des HMIS autant que de besoin pour outiller les collègues afin de défendre les moyens, expliquer les dangers de l'apprentissage et mener dans chaque établissement tous les combats nécessaires pour défendre l'enseignement professionnel initial, public et laïque sous statut scolaire.

Le SNETAA-FO invite ses responsables académiques à demander des audiences spécifiques « voie professionnelle » avec les recteurs afin d'y défendre les moyens, les formations et tous les jeunes de la voie professionnelle y compris les plus fragiles.

Le SNETAA-FO s'inscrit dans la conclusion de la résolution du CCN de la CGT-FO qui indique que « l'heure est à la préparation du rapport de force et à la mobilisation pour faire valoir les revendications ».

Le SNETAA-FO demande donc d'organiser le rapport de force nécessaire et la mobilisation par les moyens les plus adaptés jusqu'au niveau local, afin d'exprimer les revendications des PLP et de l'ensemble des agents des LP, EREA et SEGPA, pour défendre en toute indépendance leurs droits et garanties statutaires dans tous les domaines.

BUREAU NATIONAL

Pascal VIVIER (secrétaire général | Nice)

TITULAIRES

1. Christophe **AUVRAY** (secrétaire national | Toulouse)
2. Marie-Jo **HUGONNOT** (secrétaire nationale | Besançon)
3. Françoise **VAÏSSE-ANTOINE** (Montpellier)
4. Alain-Romain **NITKOWSKI** (secrétaire national | Lille)
5. Catherine **AZAÏS** (Lille)
6. Yves-Henri **SAULNIER** (Poitiers)
7. Françoise **BUREAU** (Poitiers)
8. Samir **CHIBANE** (Toulouse)
9. Muriel **WENDLING** (secrétaire nationale | Strasbourg)
10. Patricia **VIONNET-BENHASSEN** (Dijon)
11. Patrice **MERIC** (trésorier national | Clermont-Ferrand)
12. Jean-Marie **TARTARE** (Corse)
13. Patrick **DELAITTE** (Amiens)
14. Daniel **CHAINIEWSKI** (Nancy-Metz)
15. Nicolas **DEMORTIER** (Besançon)
16. Marie-Ange **AUBRY** (Clermont-Ferrand)
17. Samir **BERRAHO** (Strasbourg)
18. Laurent **HISQUIN** (Aix-Marseille)
19. Stéphanie **SALICETO** (Corse)
20. Sophie **TEXIER** (Poitiers)

SUPPLÉANTS

1. Matthieu **PAILLOLE** (Créteil)
2. Murielle **TURCHI** (Paris)
3. Corinne **JULIEN** (Bordeaux)
4. Daniel **THEVOT** (Reims)
5. Jean-Gabriel **ALFONSI** (Corse)
6. Abdel Kader **CHERFI** (Nice)
7. Catherine **LANG** (Nantes)
8. Christelle **LANDAIS** (Rennes)
9. Danièle **VIVIER** (Reims)
10. Nathalie **SAINTE-MARIE** (Toulouse)
11. Bénédicte **MOULIN** (Poitiers)
12. Jean-Pierre **SINARD** (Aix-Marseille)
13. Dominique **LAFARGUE** (Toulouse)
14. Éric **MOUCHET** (Bordeaux)
15. Fabrice **COSTES** (Lille)
16. Marie-Joana **CHAMLONG** (Créteil)
17. Isabelle **AUBRY** (Limoges)
18. Nicolas **TOURNIER** (Toulouse)
19. Muriel **POUGET** (Besançon)
20. Sauveur **D'ANNA** (Aix-Marseille)

COMMISSION DES DÉBATS ET DE CONTRÔLE DES VOTES

« conformément aux statuts et règlement intérieur, une commission des débats et de contrôle des votes doit être installée à l'ouverture du conseil national (ou congrès). Article 19-1 du RI »

| | |
|---|-------------------------------|
| 2 S3 | Elisabeth RICHARD |
| | Jean-Pierre SINARD |
| 2 S2 | Laurent HISQUIN |
| | Delphine PAILLÉ |
| 2 membres du Bureau National (issus de la liste des 80) | Catherine AZAÏS |
| | Brigitte VINCENT-PETIT |
| 1 secrétaire national | Alain-Romain NITKOWSKI |

VOTES votée à l'unanimité

TRÉSORERIE NATIONALE

Le conseil national, réuni au Cap d'Agde, a approuvé par vote les comptes nationaux arrêtés en 2019 et 2020. Quitus a été donné au trésorier national.

COMMISSION DES STRUCTURES

| | |
|---|----------------------------|
| 2 S3 | Jean-Pierre SINARD |
| | Julian PICARD |
| 2 S2 | Delphine PAILLÉ |
| | Muriel POUGET |
| 3 membres du Bureau National <i>(issus de la liste des 80)</i> | Yves-Henri SAULNIER |
| | Catherine AZAÏS |
| | Muriel WENDLING |
| I représentant de liste | Françoise BUREAU |
| I secrétaire national | Marie-Jo HUGONNOT |

VOTES votée à l'unanimité

COMMISSION DES CONFLITS

| | |
|---|---------------------------------|
| 2 S3 | Éric MOUCHET |
| | Daniel CHAINIEWSKI |
| 2 S2 | Stéphanie SALICETO |
| | Laurent HISQUIN |
| 3 membres du Bureau National <i>(issus de la liste des 80)</i> | Samir CHIBANE |
| | Françoise BUREAU |
| | Françoise VAÏSSE-ANTOINE |
| I représentant de liste | Daniel THEVOT |
| I secrétaire national | Alain-Romain NITKOWSKI |

VOTES votée à l'unanimité

ADHÉSION 2020-2021

Nom
 Nom de jeune fille
 Prénom
 Date de naissance
 Adresse
 Code postal Ville
 Tel. fixe Tel. portable
 Adresse mail :

VOTRE SITUATION ADMINISTRATIVE

- Hors Classe Classe Normale Retraité
 Stagiaire Classe exceptionnelle
-
- PLP AED/EAP/AESH Professeur Contractuel
 CPE Sans solde DDFPT
- Discipline Autre

VOTRE ÉTABLISSEMENT D'EXERCICE 2020/2021

- Lycée Professionnel SEGPA (Collège)
 Lycée Polyvalent (SEP) EREA
 Autre
- Nom d'Établissement :
- Ville : Académie :

JE CALCULE MA COTISATION

échelon : tarif : quotité :

Cotisation : **quotité x tarif =**

Je choisis le mensuel papier du SNETAA-FO :

- OUI + 25 €** (pour frais de traitement et de port)
 NON (merci de bien indiquer votre adresse mail) **TOTAL :** €

À retourner dûment complétée et accompagnée de votre chèque au SNETAA-FO 24 rue d'Aumale, 75009 Paris

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Ma cotisation est un paiement récurrent qui sera prélevé le 1^{er} du mois. Je suis libre de modifier, suspendre ou arrêter ce prélèvement à tout moment.

COMPTE À DÉBITER

IBAN - IDENTIFIANT INTERNATIONAL DE COMPTE BANCAIRE

BIC - CODE D'IDENTIFICATION BANCAIRE

Le code BIC peut contenir 8 ou 11 caractères.

**N'OUBLIEZ PAS DE
 JOINDRE VOTRE RIB AVEC
 VOS CODES IBAN ET BIC !**

Fait à :
 Le

SIGNATURE (obligatoire) :

Nom et adresse du créancier :
 SNETAA-FO, 24 rue d'Aumale - 75009 Paris
 N° Identifiant Créancier (ICS) : FR23ZZZ540565

VOUS ÊTES ÉLIGIBLE À L'OFFRE DE PARRAINAGE ? PROFITEZ-EN MAINTENANT !

L'IDENTITÉ DU PARRAIN (FACULTATIF)

Nom
 Prénom
 Académie
 Code de parrainage*

Le code de parrainage est un code unique adressé par e-mail à chaque adhérent du SNETAA-FO durant l'année 2020-2021. Si votre parrain ne l'a pas reçu, demandez lui de contacter le SNETAA-FO par email à communication@snetaa.org ! **Ne peut être parrainé toute personne ayant été adhérent au SNETAA-FO après septembre 2019. Le nouvel adhérent doit être titulaire en activité.**



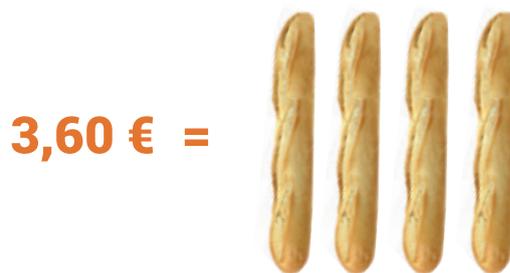
En signant ce formulaire mandat, vous autorisez le SNETAA-FO à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, conformément aux instructions du SNETAA-FO. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, sans tarder et au plus vite dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé. Sauf avis contraire de votre part, la cotisation sera renouvelée en 12 mensualités de septembre à août. Le nombre de prélèvements dépendra de la date d'adhésion. Ex : si vous adhérez en janvier, la cotisation complète sera prélevée de février à août, en sept fois.

TARIF MÉTROPOLE

| Éch. | Classe normale | Hors classe | Classe exceptionnelle | Non-titulaires | |
|------|----------------|-------------|---|----------------------------|-------------------|
| 1 | 127 € | 245 € | 293 € | Indice | Cotisation |
| 2 | 175 € | 265 € | 308 € | moins de 450 | 81 € |
| 3 | 181 € | 276 € | 320 € | de 450 à 500 | 111 € |
| 4 | 200 € | 297 € | 336 € | de 500 à 700 | 137 € |
| 5 | 208 € | 314 € | HE-A 1 : 354 € HE-A 2 : 370 € HE-A 3 : 389 € | au delà de 700 | 160 € |
| 6 | 214 € | 326 € | | Cotisations Uniques | |
| 7 | 225 € | 332 € | | Sans solde 29€ | |
| 8 | 236 € | | | AED/EAP/AESH 49€ | |
| 9 | 250 € | | | Stagiaires 99€ | |
| 10 | 269 € | | | Retraités titulaires 135€ | |
| 11 | 285 € | | Retraités contractuels 49€ | | |

POURQUOI SOUTENIR NOS ACTIONS ?

Une cotisation annuelle au SNETAA-FO de 127 € ne vous coûte finalement que 43,18 € après déduction fiscale, soit 3,60 € par mois ! C'est l'équivalent de 4 baguettes de pain !



Un syndicat, c'est comme la santé, on en prend soin !
 Alors, **ADHÉREZ AU SNETAA-FO !**

OPÉRATION SPÉCIALE

Parrainage Militant

- POUR LE PARRAIN - (DÉJÀ ADHÉRENT)

40€ DE RÉDUCTION
SUR SON ADHÉSION 2021-2022,
40€ PAR FILLEUL CUMULABLE DANS LA
LIMITE DU COÛT DE SON ADHÉSION

LE PARRAIN REÇOIT SON CODE
DE PARRAINAGE PAR MAIL ET EN
FAIT PROFITER SES COLLÈGUES

LE PARRAIN DOIT ÊTRE À JOUR
DE COTISATION

LE PARRAIN PEUT CUMULER LES
PARRAINAGES DANS LA LIMITE
DU COÛT DE SA COTISATION
2021-2022

- POUR LE FILLEUL - (NOUVEL ADHÉRENT)

40€ DE RÉDUCTION
SUR SON ADHÉSION 2020-2021

OFFRE VALABLE POUR TOUT
NOUVEL ADHÉRENT TITULAIRE
EN ACTIVITÉ N'AYANT JAMAIS
ADHÉRÉ AU SNETAA OU N'AYANT
PAS ADHÉRÉ PENDANT LES DEUX
DERNIÈRES ANNÉES

LE FILLEUL UTILISE
LE CODE DU PARRAIN
LORS DE SON INSCRIPTION ET
PROFITE D'UNE RÉDUCTION
IMMÉDIATE DE 40€ SUR
SA COTISATION
2020-2021

Tous ensemble avec le

snetaa

FO

SYNDIQUEZ-VOUS!

VALABLE JUSQU'AU 30 JUIN 2021